

BREIZHBOX[®]

Détendez-vous : on s'occupe de tout!

RÈGLEMENT DU JEU «BREIZHBOX NOEL 2016».

1. SOCIETES ORGANISATRICES

Lorient Bretagne Sud Tourisme, ayant son siège Quai de Rohan - Maison de la Mer- 56100 LORIENT , identifiée au système SIRET sous le numéro 777-842-311 00022 (ci-après désignée « Société Organisatrice »), et la société Poisson Bouge immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro B 497 536 961 (ci-après désigné le « Partenaire »), organisent du 1 décembre 2016, au 31 décembre 2016 à 00h00 heure locale, un jeu gratuit, sans obligation d'achat, intitulé «Jeu Noël Breizhbox» selon les modalités du présent règlement, et accessible depuis la page Facebook :<https://www.facebook.com/BREIZHBOX/>

2. CONDITIONS RELATIVES AUX PARTICIPANTS

2.1 Le jeu, gratuit et sans obligation d'achat, est ouvert à toute personne physique âgée de 18 ans (dix-huit ans) et plus, résidant en France, cliente ou non auprès des Sociétés Organisatrices, qui désire s'inscrire gratuitement depuis la page web : <http://www.facebook.com/BREIZHBOX/>

Les Sociétés Organisatrices se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'âge, l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel des Sociétés Organisatrices et du Partenaire, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures.

2.3 La participation au Jeu est strictement personnelle et nominative.

2.4 Sont exclus du Jeu, les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du Jeu.

2.5 Toute participation ou inscription incomplète, non conforme aux conditions exposées dans le présent règlement, falsifiée, non validée, enregistrée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue ci-dessus, ou comportant des indications inexactes ou fausses, ne sera pas prise en considération et sera considérée comme nulle.

2.6 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratification.

BREIZHBOX[®]

Détendez-vous : on s'occupe de tout!

3. MODALITES ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation s'effectue exclusivement via Facebook.com. La participation au Jeu ne sera effective qu'à condition que les étapes suivantes aient été complétées :

- Pour accéder au Jeu, vous devez vous connecter au site www.facebook.com et consulter la rubrique dédiée au Jeu dans laquelle l'ensemble des démarches à entreprendre pour votre inscription et votre participation au Jeu seront expliquées.
- Vous devez accepter la demande de permission d'accès aux informations de l'utilisateur demandant l'autorisation pour :
 - Accéder aux informations de base de l'utilisateur (le nom, la photo du profil, le sexe, les réseaux, l'identifiant utilisateur, la liste d'amis et d'autres informations communiquées à tout le monde.)
 - Accéder à son adresse email
- Afin de valider votre participation, vous devrez compléter le formulaire de participation mis en ligne sur facebook.fr en renseignant notamment les champs obligatoires suivants : Nom, Prénom, Email.

Votre participation ne sera prise en compte qu'une fois le formulaire d'inscription validé. Vous vous engagez à compléter de bonne foi le formulaire d'inscription mis à votre disposition, en sachant que toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte. Il en ira de même en cas de multi-inscriptions.

Vous reconnaissez que les données que vous nous communiquez et qui sont stockées dans nos systèmes d'information sont exactes et valent preuve de votre identité. Nous vous remercions de bien vouloir nous faire part de toute éventuelle modification de ces données. Toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte. Vous vous abstenrez de mettre en œuvre tout mode de participation qui ne serait pas conforme au présent règlement.

Un tirage au sort pour désigner les gagnants sera effectué le 5 janvier 2017.

4. SELECTION DES GAGNANTS

Description du jeu :

Le participant est invité à participer au jeu du « Noël Breizhbox » de Lorient Bretagne Sud Tourisme. Il devra répondre correctement à une question pour participer au tirage au sort.

Les participants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait que les gagnants ne respectaient pas le présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement du lot déjà envoyé.

BREIZHBOX

Détendez-vous : on s'occupe de tout!

5. LES LOTS MIS EN JEU :

5.1 La dotation mise en jeu est la suivante :

Une Breizhbox verte d'une valeur de 149 €

Le lot mis en jeu sera expédié par courrier à partir du 10 janvier 2017.

5.2 Les Sociétés Organisatrices ne pourront être tenues pour responsables de l'envoi du lot à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si le lot n'a pu être livré à son destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté des Sociétés Organisatrices (grèves, intempéries, déménagement du gagnant sans mise à jour son adresse, etc.), ils resteront définitivement la propriété des Sociétés Organisatrices.

La valeur indiquée pour le lot correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

5.3 Précisions relatives aux lots

Le lot ne pourra en aucun cas être attribué sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement. Il ne pourra en aucun cas être échangé, contre sa valeur en espèces ou contre tout autre lot. Le lot est nominatif et ne peut être cédé (à titre gracieux ou payant) à un tiers. Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de remplacer ce lot par un lot de même valeur et de caractéristiques proches, si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à cet égard. Les Sociétés Organisatrices déclinent toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation. Le lot qui n'aurait pu pour quelque raison que ce soit, être remis au gagnant, sera au choix des Sociétés Organisatrices, attribués aux consommateurs par le biais de son service consommateur ou dans le cadre d'une autre opération promotionnelle, ou bien adressés à une association caritative.

6. CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Tout participant peut obtenir sur demande le remboursement des frais correspondant au temps de jeu sur la base d'une connexion de 3 minutes au tarif réduit, qu'il s'agisse de sa connexion internet par le biais de son ordinateur ou smartphone. Il est précisé que certains fournisseurs d'accès à Internet ou de téléphonie mobile offrant une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, leur accès aux sites de participation au jeu « Noël Breizhbox » de Lorient Bretagne Sud Tourisme s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où

BREIZHBOX[®]

Détendez-vous : on s'occupe de tout!

l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le Participant de se connecter au site de participation au jeu « Noël Breizhbox » et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire. Le cas échéant, la demande de remboursement devra être adressée par courrier à Lorient Bretagne Sud Tourisme, association dont le siège social est basé Quai de Rohan - Maison de la Mer - 56100 LORIENT, accompagnée d'un RIB, d'un justificatif d'abonnement Internet et d'un courrier indiquant la date et l'heure de la connexion, au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu, cachet de la poste faisant foi.

Les frais engagés par le participant pour le timbre nécessaire à cette demande seront remboursés sur simple demande écrite sur la base du tarif lent "lettre" en vigueur. Une seule demande de remboursement par participant inscrit au jeu et par enveloppe (même nom, même adresse postale). Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.

7. LIMITE DE RESPONSABILITÉ :

Les Sociétés Organisatrices pourront annuler ou suspendre tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu. Elles se réservent, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit d'exclure définitivement du Jeu toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement du Jeu. En outre, la décompilation du Jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, les Sociétés Organisatrices ne sauraient en aucune circonstance être tenue responsables, sans que cette liste soit limitative:

1. de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ,
2. de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
3. de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
4. de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ,
5. des problèmes d'acheminement ;

BREIZHBOX[®]

Détendez-vous : on s'occupe de tout!

6. du fonctionnement de tout logiciel ;
7. des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ,
8. de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant ;
9. de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant ,
10. du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du Jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que les Sociétés Organisatrices ne peuvent être tenues responsables de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce Jeu. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation des participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité. Les Sociétés Organisatrices pourront annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Elles se réservent, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elles ne sauraient toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du participant.

8. MODIFICATIONS :

Les Sociétés Organisatrices déclinent toute responsabilité si pour cause de force majeure ou d'événement indépendant de leur volonté le Jeu devait être annulé, prolongé, écourté, modifié partiellement ou en totalité ou reporté. Des additifs et modifications de ce règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié.

9. INFORMATIONS GENERALES :

Le gagnant et/ou les participants donnent leur autorisation aux Sociétés Organisatrices pour utiliser leurs noms, prénoms et / ou images sur quelque support que ce soit (internet, newsletters, publications....) à des fins d'information, de communication ou de promotion des Sociétés Organisatrices, sans restriction ni réserves, et sans que cela ne confère un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution du lot éventuellement gagné.

BREIZHBOX[®]

Détendez-vous : on s'occupe de tout!

11. DONNEES PERSONNELLES :

Conformément aux dispositions de la loi n °78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, toute personne inscrite sur le Site bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de radiation des données la concernant. Pour exercer ce droit, il vous suffit d'adresser un courrier, en justifiant de votre identité à l'adresse suivante : Lorient Bretagne Sud Tourisme - Quai de Rohan - Maison de la Mer - 56100 LORIENT

Les personnes qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation. Les informations collectées dans le cadre du Jeu pourront être utilisées à des fins de prospection commerciale, sous réserve d'avoir obtenu votre accord préalable via la case à cocher présente sur le formulaire d'inscription au Jeu. Par ailleurs, et si vous l'avez autorisé en cochant la case à cet effet, nous pourrions être amenés à transférer vos données personnelles à nos partenaires. Enfin, si vous êtes le/la gagnant(e), vous nous autorisez d'ores et déjà, gratuitement, à publier sur le Site votre nom, prénom et éventuellement votre photo pendant une durée d'un an.

12. LITIGES ET RESPONSABILITES :

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : Lorient Bretagne Sud Tourisme à l'adresse suivante : Quai de Rohan - Maison de la Mer- 56100 LORIENT et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement.

En cas de litige, le Tribunal de Grande instance de Nantes est seul compétent.

13. DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

La participation à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple du règlement.

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à Lorient

Bretagne Sud Tourisme à l'adresse suivante : « Jeu Noël Breizhbox » - Lorient Bretagne Sud Tourisme - Quai de Rohan - Maison de la Mer- 56100 LORIENT

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.